AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C1172
FR0014009ON9-FS0346

18 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUREKING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2022, complété par un courrier reçu le 18 mai, la société LMR Partners LLP[1] (9th Floor, Devonshire House, 1 Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUREKING et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 250 000 actions EUREKING représentant autant de droits de vote, soit 6,25% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société EUREKING dans le cadre de son introduction en bourse[3].

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (« BSAR ») portant sur 625 000 actions EUREKING, 2 BSAR donnant droit à une action EUREKING au prix d'exercice de 11,50 € par action nouvelle (cf. caractéristiques des BSAR dans le prospectus mentionné dans la note en bas de page n°3).

[1] Contrôlée par M. Ben Levine, lequel a précisé ne détenir aucune action EUREKING à titre personnel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-134 en date du 6 mai 2022 et communiqué de la société EUREKING en date du 9 mai 2022.